





Les règlements de notes de frais s'effectuent uniquement par virement bancaire.
Vous devez obligatoirement renseigner vos coordonnées bancaires dans votre espace utilisateur.
Ne seront acceptés que les IBAN provenant d'un compte au nom personnel de l'utilisateur.
Justificatifs : Veillez toujours à la lisibilité de la photo ou du scan de votre justificatif avant de soumettre votre note de frais.
Photo illisible = Note de frais électronique refusée.



FRAIS DE TRANSPORTS

Pour des raisons de sécurité, nous vous conseillons d'utiliser les transports collectifs pour vos déplacements.

-  Train : prise en charge au réel des billets SNCF 2^{ème} classe
-  Avion : prise en charge si accord préalable
-  Taxi : Les frais de taxi ne sont pas pris en charge sauf accord préalable.
-  Métro – Tram – RER – Bus : Les frais sont pris en charge sur présentation justificatif de trajet A/R. les abonnements ne sont pas pris en charge. Pour les camarades qui viennent régulièrement, les carnets RATP sont acceptés.








UTILISATION DU VÉHICULE

La carte grise du véhicule doit obligatoirement être insérée dans votre espace utilisateur.

Celle-ci doit obligatoirement être au nom de celui qui fait la demande de remboursement de frais.

Trajet Google Maps obligatoire –

Les indemnités kilométriques sont basées sur le coût km / Voiture SNCF soit 0.1944 € / km.

-  Péage : prise en charge au réel. Les justificatifs doivent correspondre au trajet sélectionné.
-  Parking : prise en charge au réel
-  Essence : pas de prise en charge
-  Les voitures de location : Elles ne sont pas prises en charge sauf cas exceptionnel et sur accord préalable.
-  IDF : les camarades résidant en IDF ne sont pas pris en charge pour les déplacements en voiture en IDF.

LES CONTACTS

Pour toutes questions relatives aux notes de frais et procédures, veuillez contacter la Fédération au :
01 55 82 77 26 
(demander la comptabilité)
ou par mail : 

t.greard@transports.cgt.fr
ou
r.perrot@transports.cgt.fr



**HÉBERGEMENT**

Les veilles de réunions, les nuitées d'hôtel (ainsi que les petits déjeuners) sont prises en charge.

Île-de-France	140 €
Province	120 €

**REPAS**

Lors des réunions (midi) ou veille de réunions (soir), les repas sont pris en charge.

Repas du midi complexe (lorsque les réunions se tiennent à la BNT)	10 €
Repas du midi hors complexe (pour les réunions extérieures à la BNT)	29 €
Repas du midi lors des formations (pour les stagiaires)	29 €
Repas du soir (veille de réunion à la BNT ou hors complexe)	29 €

**CAS PARTICULIERS**

Tous les frais et demandes non prévus à cette procédure doivent faire l'objet d'un accord préalable de la Fédération.

**LES AVANCES DE FRAIS**

Les camarades disposant d'un mandat fédéral, peuvent, lors de la création de leur note de frais dans leur espace, faire une demande d'avance de frais. Cette demande doit être motivée dans le commentaire (objet du déplacement, nature des dépenses, montants estimés).

Lorsque l'avance est acceptée, l'utilisateur est avisé par une notification.

**LES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES NOTES DE FRAIS**

- La note de frais correspondant à un déplacement doit être transmise dans un délai « raisonnable ».
- Après le dépôt sur votre espace, celle-ci est vérifiée par le service comptabilité puis validée par le responsable de branches/secteurs de la Fédération et enfin par la Responsable à la Politique Financière ou Secrétaire Général.
- Après avoir obtenu la double validation, celle-ci est renvoyée au service comptable pour le paiement.
- Pour rappel, la note de frais est un document officiel pouvant être mis à disposition du Commissaire aux Comptes de la Fédération, des services fiscaux, juridiques et financiers de l'Etat Français.
- Toutes irrégularités ou usages de faux sont susceptibles d'être condamnables pénalement.

Nous vous demandons donc d'y apporter le plus grand soin. La Fédération se tient à votre disposition si besoin.

Pour toutes questions relatives aux notes de frais et procédures, veuillez contacter la Fédération au :

01 55 82 77 26 

(demander la comptabilité)

ou par mail : 

t.greard@transports.cgt.fr

ou

r.perroti@transports.cgt.fr